

Hérouville Saint Clair, le 18 janvier 2019

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les IEN 1^{er} degré

Délégation aux
ressources humaines

Conseillère
départementale de
prévention

Dossier suivi par
Nathalie ROLLET
Christelle PERES
Téléphone
02 31 45 95 89
02 31 45 95 30
Télécopie
02 31 45 96 69
Serveur vocal
02 31 45 96 00

Mél.

dsden14-drh@ac-caen.fr
dsden14-consprevention@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair

Objet : posture Vigipirate « Post attentat de Strasbourg ».

Références :

- Note départementale du 24 novembre 2015 relatives aux mesures de sécurité et aux demandes d'autorisation d'événements dans les écoles.
- Note co-signée par M. le Recteur et M. le Directeur académique en date du 27/09/2016 relative aux « Mesures de sécurité dans les écoles à la rentrée 2016 »,
- Note académique du 12/05/2017 relative aux « Mesures de sécurité dans les établissements scolaires ».
- Note départementale du 1er/09/2017 relative à l'organisation des sorties scolaires et modalités de signalement.
- Notes départementales du 7 novembre 2017, du 13 mars, du 18 juin et du 7 novembre 2018 relatives à la posture Vigipirate.
- Mise à jour du site du MEN le 15 septembre 2017 :
<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-ministere.html>

Comme suite à la note départementale du 7 novembre 2018 et aux évènements qui sont produits à Strasbourg, je vous informe que la posture VIGIPIRATE « **Post attentat de Strasbourg** » est entrée en vigueur le **14 décembre 2018**. Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au **6 mai 2019**. Le territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée- risque attentat** ».

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau très élevé, cette posture reprend l'ensemble des mesures Vigipirate actives dans la posture Vigipirate « Automne 2018 – Printemps 2019 » et maintient le renforcement de la surveillance et du contrôle des rassemblements au niveau national. Elle rappelle également les consignes de vigilance et de précaution à adopter pour la sécurité des bâtiments publics (établissements scolaires).

Dans ce cadre, j'attire votre attention sur le maintien des principales mesures de prévention dans les établissements et d'un niveau de vigilance élevé lors des déplacements des élèves et des personnels.

Signé : Mathias BOUVIER

CPI : M. le Préfet du Calvados – SIDPC.
M. le Président de l'amicale des maires
Mmes et M. les ADP de circonscription.